

# Voyage au cœur des services municipaux



L'entretien des locaux communaux mobilise du personnel quotidiennement.

Des services municipaux sont connus tandis que d'autres restent méconnus de la population... Tous sont pourtant indispensables au bon fonctionnement de la collectivité. Explications avec Bernard Bougeard, Adjoint au Maire en charge de l'Administration générale et du Personnel et Françoise Pellier, Directrice des Ressources Humaines à la Ville.

Des services à la population sont visibles de tous, concourant à la qualité du cadre de vie : propreté de la ville, entretien de la voirie et des espaces verts, accueil des publics en mairie ou à l'Epi Condorcet et au PAE, accueil de la petite enfance, écoles, médiathèque, police municipale. Mais d'autres services agissent dans l'ombre et contribuent tout autant au bien vivre dans la cité : entretien des bâtiments communaux, études d'aménagement et d'urbanisme, finances, informatique, communication, ressources humaines et direction générale.

## Administration Générale et Personnel

Bernard Bougeard préside la Commission Administration générale et Personnel assisté par les conseillers municipaux Françoise Prigent, Daniel Bouet, Christophe Gomet et Serge Ponge.

### Elle traite de deux thématiques :

■ Les questions relatives à l'état civil, aux élections ainsi que la réglementation des deux cimetières avec la collaboration de Béatrice Chantrel responsable du service, Sarah Ame et Sabine Grondin.



Bernard Bougeard, Adjoint au Maire à l'Administration générale et au Personnel entouré du service Ressources Humaines avec de gauche à droite : Mireille Renault, Laurence Bernard, Sandrine Le Borgne, Françoise Pellier (Directrice) et Aurélie Ayma-Carret.



*L'entretien de la voirie, une fonction essentielle à la sécurité de tous.*

■ Les questions de Ressources Humaines sont gérées au quotidien par Aurélie Ayma-Carret, Laurence Bernard, Sandrine Le Borgne et Mireille Renault, sous la Direction de Françoise Pellier. Ce service est notamment chargé du recrutement des agents, la gestion de leur carrière, la formation, la rémunération, l'organisation des remplacements et des départs à la retraite, le respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail, l'accompagnement des responsables des services dans la gestion de leurs équipes, et un soutien des salariés qui peuvent rencontrer des difficultés temporaires.

### *Une légitimité*

Naguère purement administrative, la gestion des ressources humaines est aujourd'hui un enjeu stratégique centré sur les questions de recrutement, de formation, de gestion des carrières, d'anticipation des évolutions des métiers et de conseil auprès des élus. Conscient de son rôle dans le maintien de la cohésion sociale, le pôle "Ressources Humaines" est à l'écoute des personnels qui ont aussi besoin d'une reconnaissance dans l'accomplissement de leurs missions.

### *Des missions RH élargies...*

■ La prise en compte des évolutions techniques et technologiques des métiers comme la consultation des droits et des démarches administratives sur le site Internet de la Ville ([www.ville-st-jacques-de-la-lande.fr](http://www.ville-st-jacques-de-la-lande.fr), cliquez sur la rubrique "Mairie" puis sur "Service-Public"), la numérisation des actes d'état civil informatisés sur les postes d'accueil permettant leur obtention immédiate



*Transmission du savoir-faire entre tuteur et apprenti.*

et prochainement la possibilité pour les familles de régler les factures de restauration scolaire par Internet,

■ La professionnalisation des agents afin de développer leurs compétences ou de leur en faire acquérir de nouvelles, l'objectif étant d'améliorer la qualité de service rendu au public.

A noter qu'à Saint-Jacques-de-la-Lande, une attention toute particulière est portée à la transmission des savoirs puisque trois jeunes sont régulièrement accueillis en apprentissage au service des Espaces Verts.

■ La déclinaison des réformes administratives en direction des salariés de la collectivité. Ainsi, la réforme de la formation a-t-elle pu faire l'objet d'une nouvelle charte signée en février dernier avec les représentants du personnel.

■ Toutes ces missions sont en adéquation avec les évolutions de la ville et visent à prendre en compte les besoins en services de la population.

■ PC

### **LE CHIFFRE**

La collectivité emploie **166 agents permanents**. Les effectifs atteignent 190 personnes lorsqu'on y ajoute les personnels remplaçants et les contrats aidés, les jeunes en apprentissage, les personnes recrutées sur des missions temporaires.



*Exécuter les dispositions budgétaires, une des missions du service Finances.*